

DEPARTEMENT

DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE LIANCOURT

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Séance du 20 mars 2026

Date de la convocation
16 mars 2026Objet de la délibération
**Majoration des
indemnités de fonction
du maire, des adjoints
et du conseiller
municipal délégué**

L'an deux mille vingt-six, et le vingt mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme COQUELLE Laëtitia, Maire.

Présents : Mme Laëtitia COQUELLE - M. Thierry BALLINER - Mme Laëtitia ROULET - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - M. Michel BIRCK - Mme Mirjana ILIC - M. Yves NEMBRINI - Mme Isabelle FRILLAY - M. Xavier DARCHE - Mme Nora LARIBI - M. Quentin TOLCK - Mme Dorothée PIERARD - M. Stéphane GRAS - Mme Laurence GEFFROY - M. Didier DUCHAUSSOY - Mme Christelle DELVAL - M. Patrick GOSSET - Mme Claire COP - M. Dakoury DAGO - Mme Soumia BAKHTI - M. Alexis BRILLET - Mme Aline LEJEUNE - MM. Hugues ALEXANDRE - Jérémy VISCONTI - Mme Catherine VANDEWATTYNE - M. Antonin FERREIRA ROCHE - Mme Ophélie BEASLAY - M. Casimir SZEPIZDYN.

Monsieur Alexis BRILLET est nommé secrétaire de séance.

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'article R 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de huit Adjoints,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 désignant un Conseiller Municipal délégué,

Vu les arrêtés municipaux en date du 20 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Thierry BALLINER, Madame Laëtitia ROULET, Monsieur Sébastien RABINEAU, Madame Adeline MESTRE, Monsieur Michel BIRCK, Madame Mirjana ILIC, Monsieur Yves NEMBRINI et Madame Isabelle FRILLAY, Adjoint et à Monsieur Xavier DARCHE, Conseiller Municipal Délégué,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 attribuant les indemnités de fonctions aux élus de la commune,

Considérant que la commune compte 6 785 habitants,

Considérant que pour une commune de 6 785 habitants le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit à 58.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

Considérant, en outre, que la commune avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints,

L'unanimité des membres du Conseil Municipal décide que les indemnités de fonctions réellement octroyées au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Municipal Délégué sont majorées de 15 %.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à LIANCOURT, le 23 mars 2026

Le Maire,



Laëtitia COQUELLE